



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour la Malaisie

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	4,4 millions de dollars : 2,0 millions provenant de ressources ordinaires et 2,4 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Quatre ans (2022-2025)
Cycle d'assistance :	Premier
Catégorie :	Niveau 3
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

I. Considérations générales

1. La Malaisie est un pays multiethnique et multireligieux disposant d'une population de 32,7 millions habitants ; 77,3 % d'entre eux résident dans des zones urbaines, et 48,6 % sont des femmes. En outre, 11,1 % des adultes et 4,7 % des enfants sont des personnes handicapées. L'indice de développement humain de la Malaisie a progressé, passant de 0,577 en 1980 à 0,802 en 2018. La Malaisie est classée comme un pays avec un IDH très élevé.
2. Au fil des années, les indicateurs de santé sexuelle et reproductive se sont améliorés, avec notamment la réduction du nombre de décès maternels, qui est passé de 56,4 pour 100 000 naissances vivantes en 1980 à 23,5 pour 100 000 naissances vivantes en 2018. Sur cette même période, le taux de fécondité total a chuté de 4 à 1,8 enfant par femme, tandis que la part des accouchements sans risque encadrés par un personnel de santé qualifié a augmenté de 38 % à 99 %. Malgré ces progrès, il existe encore des groupes disposant d'un accès limité aux informations et aux services en matière de santé sexuelle et reproductive, à l'instar des communautés autochtones, du peuple Bajau Laut et des travailleurs migrants, des travailleurs des plantations et des femmes qui dépendent de la permission de leur partenaire masculin pour accéder aux services. Des efforts particuliers sont nécessaires pour atteindre les groupes les plus défavorisés, notamment les communautés autochtones et les migrants.
3. Le recours à la contraception a diminué (de 54,8 % en 1994 à 52,2 % en 2014) et le recours à des méthodes de contraception modernes ne s'élève qu'à 34,3 %. Les besoins non satisfaits en matière de méthodes de contraception modernes ont augmenté de manière constante, passant de 25 % en 1988 à 34,3 % en 2014. Les groupes les plus défavorisés mentionnés précédemment sont susceptibles de se heurter à des obstacles entravant la satisfaction de leurs besoins en matière de contraception.
4. Le taux de natalité chez les adolescentes a connu une diminution constante : alors qu'il était de 10,1 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2016, il est passé à 9,1 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2017, pour atteindre 8,5 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans en 2018. La proportion de jeunes disposant de connaissances au sujet des méthodes de contraception reste faible et n'atteint que 45 % (Enquête sur la population et la famille en Malaisie, 2014). Cela s'explique en partie par des facteurs socioculturels qui limitent leur accès aux informations et services en matière de santé sexuelle et reproductive au sein et en dehors des établissements scolaires.
5. Pour valoriser le capital humain et stimuler la performance macroéconomique, la Malaisie doit continuer d'investir dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, en particulier la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, la prévention et l'action face à la violence basée sur le genre, et une éducation complète à la sexualité plus efficace au sein et à l'extérieur des écoles.
6. En 2019, le gouvernement a lancé la Vision de la prospérité partagée 2030 (SPV2030) afin que ses politiques donnent lieu à une croissance plus équitable et plus équilibrée, notamment par la mise en place d'un système de protection sociale plus complet et plus efficace. Le plan national de développement pour 2021-2025 (douzième plan malaisien) se concentre sur la réponse aux défis du « dernier kilomètre » pour atteindre un statut d'économie développée par des politiques de réorganisation sociale, de durabilité environnementale et d'autonomisation économique.
7. Comme indiqué dans l'analyse commune de pays, la Malaisie a accompli des progrès notables en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. La parité des genres a été atteinte dans les domaines de l'éducation et de la santé. En 2018, parmi les élèves qui venaient de terminer leurs études secondaires et qui avaient formulé une demande d'admission à l'université, 60 % étaient des femmes et 40 % des hommes. Le taux d'admission comprenait des proportions similaires. Si des mesures sont prises pour encourager les femmes à intégrer le marché du travail, le taux d'activité des femmes reste l'un des plus bas de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En 2020, ce taux était sensiblement plus faible que celui des hommes, à 55,3 % contre 80,6 %. En outre, la rémunération des femmes est plus faible que celles des hommes ; en 2020, le salaire

mensuel médian était de 2 019 ringgits malaisiens (MYR) pour les femmes et de 2 093 MYR pour les hommes.

8. La SPV2030 vise à augmenter la participation des femmes et à renforcer leur présence à des postes à responsabilités dans les secteurs public et privé, notamment à des postes de direction, en protégeant les droits de femmes, en analysant l'efficacité des lois qui protègent les victimes de violences domestiques et en donnant accès à des programmes de garde d'enfants pour permettre la participation des femmes ayant des enfants au marché du travail.

9. La Malaisie connaît une transition démographique majeure et devrait devenir une nation vieillissante d'ici 2030, lorsque 15 % de sa population sera âgée de plus de 60 ans. Le vieillissement de la population malaisienne s'explique par la diminution du taux de fécondité et l'allongement de l'espérance de vie. Le vieillissement de la population présente plusieurs défis pour la Malaisie car le pays dispose également d'une population jeune et dynamique, ce qui requiert de mener une réflexion approfondie concernant les rôles sexués. Plusieurs stratégies permettent d'y faire face, à l'instar de l'apprentissage tout au long de la vie. Outre les pressions qu'elle exerce sur le système de santé et la productivité globale, la transition démographique a des répercussions sur taux d'activité de la population et l'économie.

10. En 2018, 8 506 cas de violence basée sur le genre ont été signalés à la police ; néanmoins, il est probable que ce nombre soit sous-estimé. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a aggravé la violence basée sur le genre. Entre janvier et octobre 2020, la Women's Aid Organisation (WAO) a signalé une augmentation de 183 % des messages WhatsApp et de 249 % des appels sur les questions relatives à la violence domestique. Pour proposer les services nécessaires aux personnes survivantes de la violence basée sur le genre, le gouvernement a mis en place depuis 2015, sous l'égide du ministère de la Santé, des cellules de crise dans les hôpitaux malaisiens. En 2018, dans ses observations finales, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a recommandé plusieurs mesures visant à étayer une intervention globale de lutte contre la violence basée sur le genre et d'autres pratiques néfastes. Elles comprennent la conception d'un système global permettant de collecter, analyser et publier des données sur la situation des femmes s'agissant de la violence basée sur le genre, notamment des viols, la mise en place de mesures destinées à encourager les hommes à prendre part à l'éducation des enfants et aux tâches ménagères, et la lutte contre les causes profondes des grossesses chez les adolescentes et des mariages d'enfants.

11. La Malaisie n'a cessé de renforcer ses systèmes de collecte des données, y compris les registres d'état civil et la gestion des données numériques. Malgré cela, peu de données solides existent au sujet de la santé sexuelle et reproductive, en particulier des jeunes célibataires, des personnes âgées et de la violence basée sur le genre. Aucune enquête démographique et de santé n'a été réalisée. Par ailleurs, les échantillons des enquêtes disponibles ne sont pas assez représentatifs pour permettre d'établir les projections de données de qualités nécessaires pour élaborer les politiques et les programmes visant à combler les écarts en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les engagements connexes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

12. Le programme de pays apporte une contribution directe aux piliers Peuple et Prospérité du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025. Le FNUAP est résolument engagé en faveur de l'amélioration de la cohérence et des synergies de ses interventions avec les efforts du système des Nations Unies en Malaisie, comme le montre le Plan-cadre par l'intermédiaire de la participation active de l'organisation dans les activités interorganisationnel des Nations Unies, en assurant la présidence et la coordination du groupe sur les résultats obtenus en matière d'égalité des genres. Le FNUAP soutiendra la mise en place du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable à l'aide d'une approche globale qui repose sur ses avantages comparatifs s'agissant de la production de données probantes visant à suivre les ODD et d'autres indicateurs, et plaider pour l'adoption de politiques qui garantissent une meilleure

santé sexuelle et reproductive, le statut de droits en matière de procréation et l'égalité des genres.

13. Les données probantes, qui s'appuient sur le récent rapport publié par le FNUAP sur l'amélioration du capital humain et de la performance macroéconomique par l'intermédiaire d'investissements dans la santé sexuelle et reproductive en Malaisie, y compris les données relatives aux retours sur investissement, ont été produites pour permettre au gouvernement d'investir davantage en faveur de la santé sexuelle et reproductive.

14. Le FNUAP profitera de la dynamique amorcée par le Sommet de Nairobi, en particulier des engagements volontaires pris par la Malaisie dans le cadre de la CIPD+25 afin d'atteindre les objectifs de la Décennie d'action, pour garantir la santé sexuelle et reproductive ainsi que les droits en matière de sexualité et de procréation pour tous. Le FNUAP collaborera avec les partenaires gouvernementaux pertinents, notamment le Département des statistiques, le Conseil national de la population et de la famille ainsi que le ministère des Femmes, de la famille et du développement communautaire, afin de bâtir un système national de données démographiques plus robuste capable de prendre en compte les personnes les plus défavorisées et de ne laisser personne de côté, ce qui constitue l'une des principales priorités du CIPD et des ODD.

15. S'agissant des engagements relatifs à la pandémie de COVID-19 pris par les Nations Unies en faveur de la Malaisie, conformément au Cadre des Nations Unies pour la réponse socioéconomique à la COVID-19, le FNUAP s'engage à soutenir les interventions visant à remédier aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé sexuelle et reproductive, en mettant l'accent sur les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, les jeunes, l'égalité des genres, en particulier au regard de l'augmentation des incidents de violence basée sur le genre, et les personnes âgées, en raison de leur vulnérabilité accrue aux formes graves de la maladie.

II. Priorités du programme et partenariats

16. Le programme de pays est aligné avec la SPV2030, qui vise à combler les disparités entre différents groupes afin de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté, et accorde une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux personnes âgées. Le programme est également aligné sur les priorités du douzième plan malaisien, du Programme 2030, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025, du Programme d'action de la CIPD et des engagements volontaires pris par la Malaisie lors du Sommet de Nairobi. Il contribuera directement à la réalisation des ODD suivants : l'ODD 3 sur la santé, l'ODD 4 sur l'éducation et l'ODD 5 sur l'égalité des genres. Il contribuera indirectement aux ODD 1, 10, 11 et 17 de différentes manières. Le FNUAP se conformera à la législation nationale et aux priorités de développement du pays, et s'efforcera d'éliminer les obstacles sociétaux qui limitent l'égalité des droits (conformément aux droits fondamentaux universellement reconnus) et les possibilités des hommes et des femmes, en accordant une importance particulière aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030.

17. Conformément au Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025, le programme de pays servira, en collaboration avec les autorités et les partenaires gouvernementaux, à accélérer la mise en œuvre du CIPD et la réalisation des ODD. Dans le cadre de la Décennie d'action, le programme vise principalement à soutenir l'engagement du pays en faveur de la réalisation de la cible 5.6 de l'ODD 5, qui invite les gouvernements et les partenaires à garantir l'accès de tous à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation et à promouvoir l'égalité des genres ainsi que les droits des femmes. Le programme de pays aidera ainsi la Malaisie à atteindre deux des trois résultats transformateurs du FNUAP, qui visent à accélérer la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes.

18. Le FNUAP encouragera le Gouvernement à réaliser des investissements essentiels dans le secteur de la santé, en matière de collecte et d'analyse de données ventilées, ainsi qu'en

faveur de la participation des jeunes afin de leur donner la capacité d'action dont ils ont besoin pour améliorer leurs vies et contribuer à un développement durable fondé sur les droits fondamentaux et l'égalité des genres.

19. Le programme de pays a été élaboré en consultation avec le Gouvernement, le milieu universitaire, la société civile, les responsables religieux et d'autres partenaires de développement, et en étroite coordination avec d'autres organisations des Nations Unies afin que leurs efforts pour la mise en place du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable complètent ceux du FNUAP, grâce à une approche globale. Il contribuera à la mise en œuvre des engagements et recommandations internationaux en matière de droits fondamentaux, notamment concernant l'égalité des genres et la participation des femmes au marché du travail, et au renforcement d'efforts globaux visant à prévenir et lutter contre la violence basée sur le genre et d'autres pratiques néfastes, conformément aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

20. Il défendra les droits des filles et des femmes, y compris de celles en situation de handicap, et permettra, avec l'appui du gouvernement et d'autres parties prenantes telles que le milieu universitaire, la société civile, les responsables religieux et les partenaires de développement internationaux, de créer un environnement leur garantissant l'égalité des chances, y compris sur leur lieu de travail. Le programme encouragera à réaliser des investissements en faveur du renforcement des connaissances et des compétences des jeunes, de manière à renforcer leur capital humain et à les aider à atteindre leur plein potentiel. Il soutiendra les efforts du Gouvernement visant à remédier aux problèmes d'inégalité d'accès aux services de santé des populations marginalisées et contribuera à la création d'un environnement favorable susceptible de répondre aux besoins des personnes âgées, en particulier des femmes. Le programme a un champ d'application national. Toutefois, certaines interventions ciblent des zones géographiques spécifiques, notamment dans les États du Sabah et du Sarawak.

21. Conformément aux principes clés consistant à « ne laisser personne de côté », à promouvoir et protéger les droits fondamentaux, à améliorer la redevabilité, la transparence et l'efficacité et à intégrer de manière transversale l'égalité des genres, le FNUAP accordera la priorité aux groupes les plus défavorisés et collaborera avec le Gouvernement et d'autres institutions (la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, les responsables religieux et les partenaires de développement internationaux) en élaborant des plans et des politiques fondés sur les données démographiques du pays, afin que la Malaisie tire pleinement parti des investissements réalisés en faveur de la santé, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des jeunes. Les principaux modes d'engagement du FNUAP seront les activités de plaidoyer et le dialogue politique.

22. Le FNUAP soutiendra le renforcement de la résilience et articulera les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix en consolidant les institutions nationales, et en mettant l'accent sur l'intégration de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de l'égalité des genres et de la violence basée sur le genre dans les plans nationaux de préparation et d'intervention en situation d'urgence.

23. Le programme tirera parti des divers partenariats conclus avec des entités gouvernementales aux niveaux national et infranational, la société civile, le secteur privé, le milieu universitaire, les responsables religieux et les partenaires de développement internationaux afin de créer des opportunités communes et de soutenir les programmes du FNUAP. Il profitera des avantages comparatifs de plusieurs organismes des Nations Unies par l'intermédiaire d'une division efficace et informelle de la main-d'œuvre en vue d'optimiser les contributions individuelles et les forces collectives, de laquelle découleront une assistance technique plus efficace et des activités de plaidoyer « d'une seule voix » au niveau du pays, ainsi que par l'élaboration de supports de connaissances mondiaux de qualité. Le FNUAP présentera la coopération Sud-Sud et triangulaire comme une composante fondamentale des partenariats pour atteindre les résultats escomptés, notamment en ce qui

concerne l'éducation complète à la sexualité et la promotion de l'égalité des genres dans la région.

24. Le programme contribuera directement aux résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Grâce à la présidence du groupe sur les résultats obtenus en matière d'égalité des genres, le FNUAP assurera le leadership nécessaire pour intégrer de manière transversale l'égalité des genres à travers le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

25. Le programme sera mis en œuvre dans le cadre de deux réalisations du Plan stratégique du FNUAP, liées aux réalisations interconnectées du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, tel qu'expliqué dans le Cadre de résultats et d'allocation des ressources, et aura principalement recours à des interventions en amont axées sur le dialogue politique, les activités de plaidoyer, les partenariats, la coordination et la production de données probantes. Le programme a été conçu de telle sorte que les produits se renforcent mutuellement, en tirant parti des interconnexions entre les composantes programmatiques.

A. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

26. Le programme de pays accélérera les efforts visant à réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, en se concentrant sur les informations et services relatifs à la santé sexuelle et reproductive, en particulier pour les jeunes et les groupes les plus défavorisés, et en faisant face au vieillissement de la population grâce à des approches fondées sur le cycle de vie et les droits.

27. Le programme contribuera à la SPV2030, à l'axe stratégique 5 sur le bien-être social et aux réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Chaque produit du programme s'alignera sur les produits collaboratifs du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

28. *Produit 1. Les politiques de santé accordent la priorité à l'accès aux informations et services de santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation, en particulier pour les groupes marginalisés et les plus défavorisés, y compris les personnes handicapées.*

29. Par sa contribution à la SPV2030, à la cible 5.6 de l'ODD 5 et à la réalisation 1 (produit collaboratif 1.2) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP travaillera en étroite collaboration avec le ministère de la Santé pour : a) appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation ; b) garantir un appui technique destiné à renforcer la capacité du système de santé à fournir des services intégrés de santé sexuelle et reproductive de qualité et fondés sur les droits, y compris à prendre en charge l'augmentation de la demande de planification familiale, à renforcer les interventions en faveur des personnes survivantes de la violence basée sur le genre et à fournir des services de lutte contre le VIH sans stigmatisation, en accordant une attention particulière aux femmes enceintes, aux jeunes et aux populations clés, notamment dans les États du Sabah et du Sarawak ; c) améliorer la capacité des systèmes de santé à mettre en œuvre un dispositif minimum d'urgence ; et d) plaider en faveur de politiques d'intégration de la santé sexuelle et reproductive et du VIH, pour une utilisation plus efficace des personnels de santé, et assurer un ensemble de services de prévention, de traitement, de soutien et de soins.

30. *Produit 2. Renforcement des capacités nationales et infranationales à concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et les programmes, y compris des programmes complets d'éducation à la sexualité qui promeuvent la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation.*

31. Par leur contribution à la SPV2030, aux ODD et à la réalisation 1 (produit collaboratif 1.3) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP interviendra notamment en : a) assurant un plaidoyer auprès du ministère de l'Éducation et d'autres acteurs en faveur du renforcement de la mise en œuvre de

programmes complets d'éducation à la sexualité conformément aux normes internationales les plus récentes et du renforcement des mécanismes de coordination, et en fournissant un appui technique à ces fins ; b) offrant un appui technique aux institutions nationales et infranationales en vue d'harmoniser l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de programmes complets d'éducation à la sexualité dans les instituts de formation académique et professionnelle ; c) promouvant l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour appuyer la formation des enseignants et l'engagement des jeunes et des parents ; d) assurant un appui technique visant à renforcer la capacité des chefs religieux et des organisations confessionnelles à plaider en faveur de la mise en œuvre de programmes complets d'éducation à la sexualité dans les écoles publiques et les écoles du dimanche ; et e) appuyant la production de données probantes sur l'importance d'investir dans les adolescents et les jeunes par l'intermédiaire d'une approche fondée sur le cycle de vie, dans le contexte d'une société vieillissante, et sur les liens entre l'éducation complète à la sexualité et la santé sexuelle et reproductive, l'égalité des genres et la grossesse chez les adolescentes.

32. *Produit 3. Renforcement de l'environnement politique pour faire face au vieillissement de la population et à ses liens avec l'égalité des genres, grâce à des approches fondées sur le cycle de vie et les droits.*

33. Par sa contribution à la SPV2030, aux ODD et aux réalisations 1 et 3 (produits collaboratifs 1.1 et 3.2) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP s'emploiera à : a) renforcer les partenariats multisectoriels et interorganisations afin de mieux faire connaître les liens entre le vieillissement de la population, l'égalité des genres et le renforcement des capacités institutionnelles liées aux systèmes de protection et de soins ; b) promouvoir l'analyse de la dynamique des populations, de la vulnérabilité, en tenant notamment compte du genre et en couvrant les besoins différenciés chiffrés des femmes et des hommes dans le contexte du vieillissement rapide de la population ; c) fournir des analyses et des conseils politiques sur le secteur des soins, notamment dans le contexte du vieillissement rapide de la population et en tenant compte des répercussions sur les femmes âgées ; et d) renforcer les politiques et la production de connaissances sur le vieillissement de la population et le développement urbain dans une perspective axée sur le genre et les droits.

B. Décès maternels évitables

34. Au fil des années, les indicateurs de santé sexuelle et reproductive se sont améliorés, avec notamment la réduction du nombre de décès maternels, qui est passé de 56,4 pour 100 000 naissances vivantes en 1980 à 21,1 pour 100 000 naissances vivantes en 2019. Sur cette même période, la part des accouchements sans risque encadrés par un personnel de santé qualifié a augmenté de 38 % à 99 %. La qualité des soins est un facteur déterminant pour la réduction de la mortalité maternelle, et des efforts sont déployés pour l'améliorer. En 1991, la Malaisie instaurait l'enquête confidentielle sur les décès maternels. Cette structure robuste examine en détail chaque décès lié à une grossesse, afin d'identifier les causes évitables et les solutions permettant d'éviter des décès similaires à l'avenir. Malgré ces résultats positifs et conformément aux priorités énoncées par le douzième plan malaisien et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce programme n'a pas vocation à donner la priorité à ce résultat particulier.

35. Le FNUAP continuera à soutenir le principe consistant à « ne laisser personne de côté » afin de faire passer les décès maternels évitables en dessous de 10 pour 100 000 naissances vivantes et permettre aux plus défavorisés d'accéder aux informations sur la santé maternelle et aux services en la matière.

C. Violence basée sur le genre et pratiques néfastes

36. La concrétisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes par la réduction accrue de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes permettra de contribuer à la SPV2030, à l'axe stratégique 5 sur le bien-être social et aux réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Par

ailleurs, le programme permettra d'atteindre des produits tenant compte des questions de genre intégrés par l'intermédiaire du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

37. Produit 1. Renforcement des capacités nationales de conception, de mise en œuvre et de suivi des cadres juridiques, des politiques, des plans et des programmes afin de faire progresser l'égalité des genres, d'autonomiser les femmes et les filles, d'accroître leur participation économique et de prévenir la violence basée sur le genre et d'autres formes de discrimination.

38. Par leur contribution à la SPV2030, aux ODD et aux réalisations 1 et 3 (produits collaboratifs 1.3 et 3.2) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les interventions du FNUAP comprendront : a) l'analyse des obstacles qui entravent la participation économique des femmes au marché du travail, y compris des activités économiques à domicile, et le plaidoyer en faveur de l'adoption de lois et de politiques favorables à l'égalité des genres qui soutiennent la participation des femmes au marché du travail, y compris dans le secteur des soins ; b) la fourniture d'un appui technique visant à renforcer les mécanismes institutionnels en vue d'assurer la prestation de services de prise en charge multisectoriels coordonnés pour les victimes de violence basée sur le genre, y compris la mise en place d'espaces sûrs dans des endroits spécifiques au niveau des centres de santé communautaires, afin de garantir une réponse médicale centrée sur les personnes survivantes de la violence basée sur le genre ; plaider en faveur de l'élaboration de programmes d'études sur la violence basée sur le genre à l'intention des professionnels de la santé ; encourager l'amélioration des liens entre les victimes de la violence basée sur le genre et les interventions en la matière par la gestion des cas et les voies d'orientation ; fournir un appui technique garantissant la capacité du personnel de santé à renforcer les services de santé essentiels accessibles et opportuns pour les victimes de violence basée sur le genre, en particulier le soutien de première ligne, y compris les mécanismes d'orientation ; c) la production de données probantes et de données sur l'importance des investissements liés au genre dans l'économie nationale et l'appui à la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi des investissements ; d) le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de cadres normatifs nationaux et internationaux sur les droits fondamentaux et de la promulgation d'une loi contre toutes les formes de violence ; e) la mise en place, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, des activités de plaidoyer et de dialogue politique et la fourniture d'un appui technique au secteur privé ainsi qu'aux organisations de la société civile en vue de promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes ; et f) l'appui, en coordination avec le Gouvernement, d'autres organismes des Nations Unies et la société civile, à l'élaboration d'un cadre global de suivi et d'établissement de rapports pour le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les engagements volontaires visant à réduire la violence basée sur le genre pris lors de la CIPD+25.

III. Gestion du programme et des risques

39. Le programme sera mis en œuvre dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et coordonné par le Groupe de la planification économique. Conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP encouragera des initiatives communes permettant d'atteindre plus rapidement les cibles nationales des ODD et de répondre aux priorités de la SPV2030 et du douzième plan malaisien. Avec la mise en place de la réforme du système de développement des Nations Unies et l'élargissement récent de l'engagement politique en amont, des alliances stratégiques se formeront avec d'autres organismes des Nations Unies en Malaisie et avec des établissements universitaires pour répondre efficacement et rapidement à la multiplication des demandes d'appui technique. Le bureau de pays demandera l'expertise technique nécessaire auprès du bureau régional ainsi qu'un appui supplémentaire auprès du siège du FNUAP, si nécessaire.

40. Le programme du FNUAP sera mis en place par l'intermédiaire des partenaires de mise en œuvre du gouvernement et plusieurs partenaires de la société civile, y compris des groupes

religieux. Le FNUAP contribuera aux mécanismes de coordination du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en participant activement au Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, présidé conjointement par la Coordinatrice résidente et le Groupe de la planification économique, et aux groupes des résultats et groupes thématiques, afin d'assurer la coordination cohérente et efficace de la mise en place, de l'examen et des rapports du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

41. La gestion des risques internes associés à la gestion du programme et aux capacités opérationnelles s'effectuera par une hiérarchisation claire des priorités et un alignement sur les priorités du Gouvernement et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cela permet de garantir que l'appui en faveur de la production de données probantes et des activités de plaidoyer se concentre sur les domaines offrant des possibilités significatives en matière de partenariats et de mobilisation des ressources. Le FNUAP mettra en adéquation l'expertise technique qu'il propose au Gouvernement avec les domaines d'intervention programmatiques dans le programme de pays. Le FNUAP contribuera à l'examen de la configuration de l'équipe de pays des Nations Unies pour identifier les capacités nécessaires pour atteindre les réalisations du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

42. Le financement du programme s'appuie sur un accord de partage des coûts avec le gouvernement. Par conséquent, la forte dépendance du programme de pays à l'égard de la rapidité des investissements financiers présente un risque externe majeur. L'alignement du plan de financement du Gouvernement avec le lancement du programme de pays joue un rôle déterminant dans la pleine mise en œuvre du programme de pays. Des mesures d'atténuation appropriées se concentreront sur la planification anticipée et minutieuse avec le Gouvernement pour des investissements efficaces dans les secteurs sociaux et sur l'appui visant à accroître l'efficacité des investissements du Gouvernement et des programmes.

43. Les catastrophes naturelles, en particulier les inondations périodiques dans l'est de la Malaisie, peuvent présenter des obstacles à l'obtention de résultats en interrompant la prestation des services et en réorientant les priorités du Gouvernement. La principale mesure d'atténuation relative à ce risque consistera à fournir un appui technique au Gouvernement en intégrant la prestation de services d'intervention de santé sexuelle et reproductive et de violence basée sur le genre dans les plans d'urgence et les plans de préparation aux situations d'urgence.

44. La pandémie de COVID-19 et ses conséquences demanderont un suivi constant des risques qui y sont associés et sont susceptibles de demander des ajustements concernant la mise en place du programme de pays et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il existe une autre hypothèse, à savoir que les répercussions socioéconomiques négatives de la pandémie de COVID-19 et de toute autre pandémie future ne créent pas de situation d'urgence nationale, auquel cas, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme de pays devra modifier son plan et son contenu.

45. Le FNUAP, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, évaluera périodiquement les risques programmatiques et opérationnels. L'évaluation des risques socioéconomiques et politiques et des mesures d'atténuation entreprises, y compris la reprogrammation, en réponse aux problèmes émergents et aux circonstances imprévues, devra avoir lieu de manière périodique.

46. Dans le cadre de la stratégie d'atténuation, le FNUAP procédera à une mobilisation des ressources intégrée et mettra en œuvre un plan de partenariat visant à susciter de manière innovante l'engagement du Gouvernement, du secteur privé et des donateurs afin de produire et d'utiliser des ressources, notamment des ressources nationales, en vue d'obtenir les résultats escomptés. Une stratégie de communication sous-tendra les efforts de mobilisation des ressources afin de solliciter le soutien des donateurs et un financement national en vue d'atteindre les objectifs de la CIPD et les priorités nationales des ODD. La mise à jour des

stratégies de mobilisation des ressources et de communication aura lieu de manière périodique, afin de garantir le financement et la visibilité du programme.

47. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la redevabilité envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et la gestion des ressources affectées au programme au niveau national. S'agissant des programmes de pays, les responsabilités attribuées aux gestionnaires à l'échelle des pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques qui régissent les programmes et opérations du FNUAP, et garanties par le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

48. Le FNUAP et le gouvernement, par l'intermédiaire des organismes pertinents, assureront le suivi du programme conformément aux politiques et procédures du FNUAP, en appliquant les principes d'une gestion axée sur les résultats et sur les dispositifs d'application du principe de redevabilité. Le suivi du programme sera assuré à l'aide d'un cadre de résultats clairement défini. Un plan de suivi chiffré sera mis en place pour obtenir des données de manière systématique sur les indicateurs du programme.

49. Le FNUAP promouvra la responsabilité et la redevabilité tout au long du cycle du programme en mettant en adéquation le cadre de suivi et d'évaluation du programme de pays avec celui du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et des plans nationaux de développement. Le FNUAP collaborera avec le ministère chargé de la coordination, les partenaires de mise en œuvre et les représentants des bénéficiaires afin de suivre les progrès et modifier les plans de travail au besoin, en menant des visites sur le terrain, des examens trimestriels, des contrôles ponctuels et des réunions annuelles avec les partenaires de mise en œuvre. Les examens périodiques du programme du FNUAP serviront à consolider les contributions au suivi et aux rapports relatifs au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

50. Une évaluation de fin de programme aura lieu au cours de la pénultième année du programme de pays, avec la recherche opérationnelle, l'innovation et le partage des bonnes pratiques clés en matière d'apprentissage et d'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme.

51. Le FNUAP veillera également à utiliser de façon cohérente le marqueur genre pour suivre les fonds consacrés à la promotion de l'égalité des genres et à l'amélioration de la planification et de la prise de décisions fondées sur le genre. Le FNUAP cherchera à nouer des partenariats avec des établissements académiques et de recherche pour mettre en œuvre son plan d'évaluation et procéder à des évaluations indépendantes et plus fréquentes des résultats.

52. Le FNUAP contribuera activement au renforcement des capacités nationales de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation basés sur les résultats. Il contribuera également aux processus de programmation du système des Nations Unies et participera à l'évaluation à mi-parcours et à l'évaluation finale du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025. Le FNUAP soutiendra les processus du programme des Nations Unies en fournissant un engagement stratégique aux groupes de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et au groupe de suivi et d'évaluation afin d'appuyer la mise en œuvre, le suivi, la traçabilité et les comptes rendus des objectifs de développement durable nationaux jugés prioritaires par le FNUAP, et par des contributions et un appui à la réalisation des examens nationaux volontaires, le cas échéant.

53. Par l'intermédiaire des groupes de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP aidera à recueillir des informations sur les indicateurs, conformément au plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2021-2025. Des sources d'information officielles, des bases de données et des rapports relatifs à divers projets ou émanant de divers ministères seront utilisés, le cas échéant.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA MALAISIE (2022-2025)

PRIORITÉ NATIONALE : Le bien-être social permet de préserver le bien-être de tous les segments de la société, en particulier des segments considérés comme vulnérables sur le plan économique et des 40 % les plus pauvres de la population.				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2025, les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables vivant en Malaisie bénéficient de services sociaux de qualité et axés sur l'équité ainsi que d'un système de protection sociale qui garantit à chacun un niveau de vie acceptable.				
RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes <i>Niveau de référence : 34,3 % (2014) ; Niveau cible : 36 (2025)</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans <i>Niveau de référence : 8,5 (2018) ; Niveau cible : 7,0 (2025)</i> 	<p>Produit 1. Les politiques de santé accordent la priorité à l'accès aux informations et services de santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation, en particulier pour les groupes marginalisés et les plus défavorisés, y compris les personnes handicapées.</p> <p><u>Lié au produit collaboratif 1.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> Renforcement des services sociaux pour garantir l'accès à un système de qualité et axé sur l'équité qui promeut le bien-être de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et mise en œuvre d'un plan complet en matière de santé sexuelle et reproductive qui inclut les services et les objectifs en matière de santé pour tous <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025)</i> Intégration de contraceptifs réversibles à durée prolongée en tant que services essentiels de santé sexuelle et reproductive dans les soins de santé primaires dans les États du Sabah et du Sarawak <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025)</i> 	<p>Ministère de la Santé, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Éducation, ministère des Femmes, de la famille et du développement communautaire, Département des statistiques, Conseil national de la population et de la famille, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Université des Nations Unies (UNU), Université malaisienne de Sabah, responsables religieux, Jabatan Kemajuan Islam Malaysia (JAKIM), Federation of Reproductive Health Associations Malaysia (FRHAM)</p>	<p>0,7 million de dollars (0,3 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,4 million de dollars provenant d'autres ressources)</p>

	<p>Produit 2. Renforcement des capacités nationales et infranationales à concevoir, mettre en œuvre et suivre les politiques et les programmes, y compris des programmes complets d'éducation à la sexualité qui promeuvent la santé et les droits des adolescents en matière de sexualité et de procréation.</p> <p><u>Lié au produit collaboratif 1.3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> Augmentation de l'adoption de normes et de valeurs sociales inclusives et du rejet des pratiques néfastes, en particulier contre les femmes et les filles, et la création de la demande de services</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles qui utilisent les technologies et l'innovation pour enseigner l'éducation complète à la sexualité <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 200 (2025)</i> • Nombre d'États qui utilisent une plateforme complète d'éducation à la sexualité accessible aux jeunes <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 7 (2025)</i> • Nombre d'organisations confessionnelles qui soutiennent l'enseignement de l'éducation complète à la sexualité dans les écoles publiques et les écoles du dimanche <i>Niveau de référence : 21 (2020) ; Niveau cible : 25 (2025)</i> 	<p>Ministère de la Santé, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Éducation, ministère des Femmes, de la Famille et du Développement communautaire, UNICEF, UNU, JAKIM, FRHAM</p>	<p>0,9 million de dollars (0,4 million de dollars de ressources ordinaires et 0,5 million de dollars provenant d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Le bien-être social permet de préserver le bien-être de tous les segments de la société, en particulier des segments considérés comme vulnérables sur le plan économique et des 40 % les plus pauvres de la population.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2025, les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables vivant en Malaisie bénéficient de services sociaux de qualité et axés sur l'équité ainsi que d'un système de protection sociale qui garantit à chacun un niveau de vie acceptable. D'ici 2025, la Malaisie réalise des progrès significatifs en faveur de la création d'une économie inclusive, innovante et durable à travers tous les groupes de revenus et les secteurs productifs.</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025.</p>				
<p>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p>	<p>Produits du programme de pays</p>	<p>Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles</p>	<p>Contributions des partenaires</p>	<p>Ressources (à titre indicatif)</p>
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, 	<p>Produit 3. Renforcement de l'environnement politique pour faire face au vieillissement de la population et à ses liens avec l'égalité des genres, grâce à des approches fondées sur le cycle de vie et les droits.</p> <p><u>Lié aux produits collaboratifs 1.1 et 3.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> Un système de protection sociale plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un organisme interinstitutionnel pour la coordination de la production, de l'analyse et de l'utilisation des données démographiques <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025)</i> • Disponibilité d'un plan national sur le vieillissement de la population qui intègre des données sur le genre et les droits fondamentaux <i>Niveau de référence : Non (2020) ; Niveau cible : Oui (2025)</i> 	<p>Ministère des Femmes, de la Famille et du Développement communautaire, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Département des statistiques, Institut de</p>	<p>0,5 million de dollars (0,2 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,3 million de dollars provenant</p>

<p>personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables). <i>Niveau de référence : À élaborer pour les Malaisiens ; Niveau cible : 30 % (2025)</i></p> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle. <i>Niveau de référence : 52,9 % (2019) ; Niveau cible : 64,7 % (2025)</i> 	<p>efficient, efficace et durable est en place et offre une protection accrue contre les événements imprévus tout au long du cycle de vie ; Des progrès supplémentaires sont réalisés concernant l'égalité des femmes dans l'économie</p>		<p>recherche malaisien sur le vieillissement, UNU</p>	<p>d'autres ressources)</p>
<p>PRIORITÉ NATIONALE : Le bien-être social permet de préserver le bien-être de tous les segments de la société, en particulier des segments considérés comme vulnérables sur le plan économique et des 40 % les plus pauvres de la population.</p>				
<p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2025, les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables vivant en Malaisie bénéficient de services sociaux de qualité et axés sur l'équité ainsi que d'un système de protection sociale qui garantit à chacun un niveau de vie acceptable. D'ici 2025, la Malaisie réalise des progrès significatifs en faveur de la création d'une économie inclusive, innovante et durable à travers tous les groupes de revenus et les secteurs productifs.</p>				
<p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p>				
<p>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p>	<p>Produits du programme de pays</p>	<p>Indicateurs relatifs aux produits, niveaux de référence et cibles</p>	<p>Contributions des partenaires</p>	<p>Ressources (à titre indicatif)</p>

<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de cas réels de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou précédent au cours des 12 derniers mois, par âge et par lieu <i>Niveau de référence : 8,73 % (2017) ; Niveau cible : 6 % (2025)</i> • Taux d'activité des femmes <i>Niveau de référence : Femmes : 55,3 % sans éducation formelle : 44,6 % dans les zones urbaines : 57,5 % dans les zones rurales : 46,5 % (2020) ; Niveau cible : Femmes : 60 % sans éducation formelle : 46 % dans les zones urbaines : 60 % dans les zones rurales : 50 % (2025)</i> 	<p>Produit 1. Renforcement des capacités nationales de conception, de mise en œuvre et de suivi des cadres juridiques, des politiques, des plans et des programmes afin de faire progresser l'égalité des genres, d'autonomiser les femmes et les filles, d'accroître leur participation économique et de prévenir la violence basée sur le genre et d'autres formes de discrimination.</p> <p><u>Lié aux produits collaboratifs 1.3 et 3.2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> Augmentation de l'adoption de normes et de valeurs sociales inclusives et du rejet des pratiques néfastes, en particulier contre les femmes et les filles, et la création de la demande de services ; Des progrès supplémentaires sont réalisés concernant l'égalité des femmes dans l'économie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cadres juridiques et de politiques élaborés ou révisés pour lutter contre la violence basée sur le genre, et la participation et l'autonomisation économiques des femmes <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 2 (2025)</i> • Nombre de plateformes de plaidoyer qui incitent le gouvernement, les organisations de la société civile ainsi que les hommes et les garçons à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, et à prévenir et réagir à la violence basée sur le genre <i>Niveau de référence : 0 (2020) ; Niveau cible : 2 (2025)</i> • Nombre de mécanismes de coordination multisectoriels sur la violence basée sur le genre établis et renforcés pour proposer des services de prise en charge de la violence basée sur le genre complets et multisectoriels à travers le continuum humanitaire-développement <i>Niveau de référence : 2 (2020) ; Niveau cible : 10 (2025)</i> 	<p>Groupe de la planification économique, ministère du Travail, ministère de la Santé, ministère de l'Enseignement supérieur, ministère de l'Éducation, ministère des Femmes, de la Famille et du Développement communautaire, ministère du Développement des entreprises et des Coopératives, PNUD, UNICEF, Université malaisienne de Sabah, JAKIM et FRHAM</p>	<p>2,1 millions de dollars (0,9 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,2 million de dollars provenant d'autres ressources)</p> <p>Coordination du programme et assistance : 0,2 million de dollars provenant de ressources ordinaires</p>
---	--	---	--	---